

Lettre n°12 : Janvier/Février 2017

Très chères amies,

La journée du 8 Mars « *Journée Internationale de la Femme* » mais également « *Rose day* » pour le Zonta International est une journée particulièrement marquante de la vie de nos clubs.

C'est l'occasion de plaider pour une autonomisation plus grande des femmes et pour plus d'égalité des genres, dans quelque domaine que ce soit.



C'est aussi l'occasion de valoriser la rose jaune Zonta. Alors, je vous souhaite d'en vendre et/ou d'en offrir un très grand nombre au cours de vos manifestations du 8 Mars.

Comme pour les lettres précédentes, vous trouverez le début des articles parus ces deux derniers mois avec, à la suite, le lien qui vous permet d'accéder à la totalité des articles.

Les problèmes **d'égalité et de parité** sont mis en avant, 8 Mars oblige. Malgré l'arsenal juridique mis en place, nous sommes encore loin de la réalité!

Vous trouverez également des articles sur :

- Education** (pouvant contribuer à la réussite de l'égalité)
- Société** (sites anti-IVG, divorce sans juge etc....)
- Femmes à l'honneur** (Prix Madame Figaro Business with Attitude)
et comme toujours
- Violences** et en particuliers celles exercées sur les enfants.

Je vous souhaite bonne lecture.
Très chaleureuses amitiés

Annie MeinieI

EGALITE/PARITE

Parité : le gouvernement veut plus de femmes dans le numérique

Article mis à jour le 01/02/17 14:59

Le constat est indéniable : il n'y a pas assez de femmes dans les entreprises du numérique. Le gouvernement a présenté son plan pour la mixité dans ce secteur, avec la contribution d'une quinzaine de partenaires professionnels et associatifs.



Le 31 janvier marquait l'annonce d'un nouveau plan pour la mixité dans les entreprises du numérique. Porté par Najat Vallaud-Belkacem, ministre de l'Education nationale, Laurence Rossignol, ministre des Droits des femmes et Axelle Lemaire, secrétaire d'Etat chargée du numérique, ce projet tend à "favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux métiers du numérique".

Pour cause : moins de 28% des employés dans les entreprises en France sont des femmes, selon un rapport de l'Assemblée nationale, lors de l'examen de la loi pour une République numérique. L'écart est davantage creusé dans les métiers techniques, avec 16% des postes occupés par des femmes. Néanmoins, la gent féminine est surreprésentée dans les emplois du secrétariat puisqu'elles y occupent 96% des postes. Au plus grand regret d'Axelle Lemaire, "45% des filles passent un baccalauréat scientifique, mais seules 20% d'entre elles deviennent finalement ingénieures".

<http://www.journaldesfemmes.com/societe/combats-de-femmes/1740523-parite-numerique-gouvernement/>

Parité : les entreprises françaises au-dessus des lois

ÉGALITÉ DES SEXES - Si la parité dans les grandes sociétés françaises n'a jamais été de mise, à partir du 1er janvier 2017, la situation va enfin bouger.



En matière de parité, les entreprises françaises sont loin de donner l'exemple, à l'image de l'Islande, et risquent de le payer cher. Dès le 1er janvier 2017, les sociétés cotées et de taille moyenne vont devoir se plier à la **loi Copé-Zimmermann**, mise en place en 2011, qui impose la présence **d'au moins 40% de femmes au sein des conseils d'administration**, sous peine de sanctions.

Une condition loin d'être respectée et ce, en dépit des cinq ans accordés pour rétablir la mixité. Car la plupart des sociétés en danger, à l'instar de Carrefour ou Orange pensent passer entre les gouttes et payer une simple amende en contrepartie. Or, les pénalités prévues, telles que le gel des salaires ou l'annulation des nominations d'administrateurs pour l'année 2017. vont bien au-delà de l'astreinte.

<http://www.journaldesfemmes.com/societe/combats-de-femmes/1720390-parite-entreprise-egalite-homme-femme-societe-francaise-loi-cope-zimmermann/>

Les femmes bannies des postes clés des start-up en 2017

Article mis à jour le 17/02/17 15:47

PARITÉ - De plus en plus de start-up ne comptent aucune femme à des postes à responsabilités, selon une étude menée par la Silicon Valley Bank. Un pas en arrière sur le chemin de l'égalité professionnelle.



Voilà une bien mauvaise nouvelle dans la lutte pour la représentation des femmes dans le monde du travail. L'étude *Startup Outlook 2017** menée par la Silicon Valley Bank démontre que la gent féminine est de moins en moins présente dans les postes de direction des start-up technologiques. Un secteur d'avenir certes, mais qui semble en passe de se masculiniser à outrance.

Les chiffres obtenus par cette enquête avancent qu'en 2017, **70% des start-up** dans le monde ne comportent aucune femme dans leur conseil d'administration. Un pourcentage à la hausse, puisqu'il était de 66% l'an passé. Par ailleurs, dans **54% d'entre elles**, seuls des hommes occupent des fonctions à hautes responsabilités, soit presque 10% de plus qu'en 2016.

http://www.journaldesfemmes.com/societe/au-boulot/1761250-femmes-start-up-2017?een=a107756a034cdaa296bed930446a0226&utm_source=greenarrow&utm_medium=mail&utm_campaign=ml85_quiesttatanasi

Parité en politique, le grand trompe-l'œil



Au Congrès des maires de France, à Paris, le 18 novembre 2015. Photo Corentin Fohlen.
Divergence

Attribution «genrée» des fonctions, inégalités frappantes dans les hauts postes... Un rapport sur le partage des responsabilités entre hommes et femmes, publié ce jeudi par le Haut Conseil à l'égalité, montre que derrière les chiffres, la réalité du pouvoir, local ou national, est encore très largement masculine

Parité en politique, le grand trompe-l'œil

La politique a-t-elle un sexe ? Pas la peine de faire un dessin, il est masculin. Combien de femmes parmi les sept candidats à la primaire de la droite ? Une. Nathalie Kosciusko-Morizet. Pas mieux à gauche, où Sylvia Pinel, du PRG, a joué en solo au milieu de six bonshommes. La présidentielle sera-t-elle l'occasion de faire baisser le taux de testostérone ? Sont annoncées (sous réserve qu'elles obtiennent leurs parrainages) Marine Le Pen, Michèle Alliot-Marie, Rama Yade, Nathalie Arthaud et Charlotte Marchandise. Pas mal. Limite vertigineux dans un pays qui a attendu 1944 pour permettre aux femmes de voter et d'être éligibles (alors que la Finlande avait sauté le pas en 1906, les Etats-Unis en 1920 ou le Royaume-Uni en 1928).

http://www.liberation.fr/france/2017/02/01/parite-en-politique-le-grand-trompe-l-oeil_1545668?xtor=EPR-450206&utm_source=newsletter&utm_medium=email&utm_campaign=quot

EDUCATION

A 6 ans, elles doutent (déjà) de l'intelligence des femmes

Dès le début de l'école primaire, les petites filles estiment que les femmes sont moins intelligentes que les hommes, selon une récente étude américaine.



Croire que les hommes sont naturellement plus intelligents et doués que leurs homologues féminines est un préjugé malheureusement bien ancré chez certains adultes. Mais celui-ci apparaîtrait dans l'enfance, dès le début de l'école primaire. Une récente étude publiée dans la revue *Science* assure en effet que les petites filles doutent qu'une femme puisse être très intelligente dès l'âge de six ou sept ans. Et cela pourrait bien les freiner à mener une carrière ambitieuse, affirme Andrei Cimpian, professeur agrégé au département de psychologie de l'Université de New York et coauteur de l'étude, dans le *New York Times*.

http://www.journaldesfemmes.com/maman/enfant/1739719-prejuges-intelligence-femmes-ecole-primaire/?een=a107756a034cdaa296bed930446a0226&utm_source=greenarrow&utm_medium=mail&utm_campaign=ml79_osteopathieetid

La «blague» sexiste d'un professeur de l'université Lille 2 déclenche une vive polémique



«J'ai dit ça sur le ton de l'humour noir et de l'ironie» se défend le professeur. *Crédits photo: Supporterhéninois/Wikipédia*

Plusieurs étudiants ont dénoncé les propos sexistes tenus par l'un de leurs professeurs lors d'un cours magistral. L'université envisage des sanctions, alors qu'une pétition de soutien à l'enseignant circule sur les réseaux sociaux.

Blague potache maladroite ou propos sexistes inacceptables? Les deux points de vue s'opposent fortement ces derniers jours concernant les propos tenus par un professeur de droit de l'université Lille 2, mardi dernier, lors d'un cours magistral. Alors que son micro ne fonctionnait pas, le professeur s'emploie à le mettre en marche en le frappant «contre son bureau», comme le rapporte un étudiant présent dans l'amphithéâtre sur les réseaux sociaux. Après une seconde tentative, le micro s'active. Le professeur lâche alors à son auditoire: «c'est comme les femmes, faut taper dessus deux fois pour qu'elles comprennent».

http://etudiant.lefigaro.fr/article/la-blaque-sexiste-d-un-professeur-de-l-universite-lille-2-declenche-une-vive-polemique_d6735908-e149-11e6-a30c-7e0318ea1240/

«Paye ta fac», le site qui dénonce le sexisme à l'université



«Un bon mariage au sein de la fac peut vous ouvrir de nombreuses portes...» énonce une directrice de mémoire à une étudiante. *Crédits photo: nikolayhg/Pixabay/CC0 Public Domain*

Créé par une promotion d'étudiants de l'université d'Avignon, le site qui s'inspire d'autres initiatives dénonce les phrases sexistes entendues par des étudiantes dans les universités françaises.

http://etudiant.lefigaro.fr/article/-paye-ta-fac-le-site-qui-denonce-le-sexisme-a-l-universite_8ecee04-d196-11e6-a9e9-ec8855ae56b6/

SOCIETE

Le délit d'entrave à l'IVG sur Internet, adopté par l'Assemblée nationale



Le 17 février 2017.

L'Assemblée nationale a voté définitivement, jeudi 16 février, le texte qui met en place le délit d'entrave numérique à l'IVG. Il s'agit de sanctionner le fait d'empêcher ou de tenter d'empêcher une IVG sur Internet.

Deux ans d'emprisonnement et 30 000 € d'amende

Le fait d'empêcher ou de tenter d'empêcher une [IVG](#) est un délit depuis 1993. Il avait été créé pour empêcher les militants anti-avortement de bloquer l'accès aux établissements de santé ou en exerçant des menaces sur le personnel ou les femmes qui voulaient avorter. **Le gouvernement a cru bon d'étendre ce délit d'entrave à Internet, car c'est aujourd'hui sur la toile que tout se passe.** De nombreux sites « pro vie » conseillent en effet aux femmes de garder leur bébé. Ce ne sera plus possible.

La loi, votée définitivement le 16 janvier, punit d'**une peine pouvant aller jusqu'à deux ans d'emprisonnement et 30 000 € d'amende** toute personne qui tenterait de dissuader ou de donner de fausses informations à une femme enceinte qui se renseignerait sur Internet. « *Les victimes ont désormais la possibilité de se retourner contre ces plateformes qui avancent masquées, si elles s'estiment trompées* », complète Catherine Coutelle, rapporteure de la proposition de loi, sur LCI.

Une atteinte à la liberté d'expression ?

Mais le texte n'a pas fait consensus au Parlement. Le groupe Les Républicains a notamment estimé qu'il portait « *atteinte à la liberté d'expression* » et a annoncé **le dépôt d'un recours auprès du Conseil constitutionnel**. « *Les militants anti-IVG resteront libres d'exprimer leur hostilité à l'avortement* », a tenté de tempérer la ministre des familles, de l'enfance et des

droits des femmes, Laurence Rossignol. « À condition de dire sincèrement qui ils sont, ce qu'ils font et ce qu'ils veulent. »

Le gouvernement reprochait en effet à certains sites Internet de passer pour des sites officiels alors qu'ils donnaient des informations clairement anti-IVG. Mais selon le Républicain Christian Kert, **cette loi qui menace « la liberté de pensée » et « met en place une véritable censure gouvernementale »**. **Ce sera au Conseil constitutionnel de trancher. Le dossier ne semble pas fermé.**

http://www.passeportsante.net/fr/Actualites/Nouvelles/Fiche.aspx?doc=delit-entrave-ivg-avortement-internet-assemblee-nationale&utm_source=newsletter&utm_campaign=mag-regime-gluten&utm_medium=mag-19022017&osde=OSD.atjmf_rrx_rghlxmw_zd_cvxajks_ecw_jh

Pensions alimentaires : par ici la monnaie



Selon l'Insee, une famille sur cinq est composée d'un seul parent. À 85%, il s'agit d'une femme. Photo Annie Ling. Redux. Rea

La ministre des Familles lance ce vendredi une agence de recouvrement des impayés dont sont en majorité victimes les mères seules. Une avancée, même si certaines militent pour que l'Etat se substitue totalement aux mauvais payeurs.

http://www.liberation.fr/france/2017/01/19/pensions-alimentaires-par-ici-la-monnaie_1542729?xtor=EPR-450206&utm_source=newsletter&utm_medium=email&utm_campaign=quot

Qu'est-ce qui va changer pour les parents en 2017 ?

Article mis à jour le 03/01/17 10:43

De nombreuses mesures deviennent officielles dès janvier 2017. Santé, éducation, grossesse, accouchement... On fait le point sur ce qui attend les futurs et jeunes parents cette année.



Le début d'année est souvent source de bonnes résolutions pour les parents, mais aussi de changements, avec toutes ces nouvelles mesures, dont la plupart entrent en vigueur au 1er janvier 2017. Pour vous aider à y voir plus clair et éviter les mauvaises surprises, le Journal des Femmes liste les principales mesures annoncées qui devraient changer le quotidien des futurs et jeunes parents.

La fessée désormais interdite en France. Au cas où vous seriez passés à côté de l'article 68 du projet de loi "Egalité et citoyenneté", définitivement adopté le 22 décembre dernier par le Parlement, toute forme de violence (physique, verbales ou psychologique) envers les enfants est désormais interdite en France. Ce texte ne s'accompagne pas de sanction. Il a une valeur symbolique et vise à faire évoluer les mentalités. Il sera désormais lu au cours des mariages civils à la mairie, et inscrit sur le livret de famille.

Les époux peuvent divorcer sans juge. Les couples mariés (avec ou sans enfant) peuvent, dès le 1er janvier 2017, divorcer par consentement mutuel sans avoir à passer devant un juge aux affaires familiales. Chacun des époux devra néanmoins être assisté d'un avocat pour signer une convention de divorce. Un notaire (plutôt qu'un magistrat) donnera ensuite son aval en signant cette convention. Le divorce sera effectif une fois passé le délai de rétractation de 15 jours.

http://www.journaldesfemmes.com/maman/enfant/1722165-changements-familles-janvier-2017/?een=a107756a034cdaa296bed930446a0226&utm_source=greenarrow&utm_medium=mail&utm_campaign=ml81_lesbebesdestars

Divorce sans juge : un danger pour les droits des femmes ?

Article mis à jour le 28/12/16 17:58

JUSTICE - A partir du 1er janvier 2017, il ne sera plus nécessaire d'aller au tribunal en cas de divorce. Une mesure qui inquiète certaines associations qui y voient une menace pour les femmes victimes de violences de la part de leur conjoint.



Voilà une réforme qui ne fait pas l'unanimité. A partir du 1^{er} janvier 2017, les couples en instance de divorce ne seront plus obligés de passer devant un juge pour rédiger la convention de cette séparation : cette dernière sera directement envoyée aux époux qui en auront établi et signé les modalités chacun avec leur avocat respectif, puis **enregistrée chez un notaire** — moyennant une rémunération de 50€ —, une fois passé un délai de rétractation de 15 jours. Une décision qui a été prise dans le but de rendre la procédure plus rapide et désengorger les tribunaux.

Précisons que cette petite révolution dans l'acte de séparation concerne les divorces **par consentement mutuel**, soit 54% de ceux prononcés chaque année. Ils étaient au nombre de **123 500 en 2014** selon des chiffres de l'Insee.

Pourtant, une vingtaine d'associations féministes et familiales pointent du doigt la réforme en question, la jugeant "*très dangereuse pour les droits des femmes*". Leur crainte se cristallise dans le fait que la procédure étant expédiée plus rapidement, un conjoint lésé pourrait être tenté d'abandonner plus facilement toute revendication. Des associations telles que *Osez le féminisme*, *Solidarité femmes* ou encore Le planning familial énoncent notamment que "*lorsqu'il y a violences dans le couple, les femmes qui en sont victimes souhaitent que la séparation se fasse le plus vite possible et elles sont souvent prêtes à brader leurs droits*". Quant à la figure du juge, elle est considérée comme nécessaire dans le sens où il peut être le garant d'une **protection**, pour une femme battue par exemple, mais aussi d'une décision **indépendante** et équitable.

<http://www.journaldesfemmes.com/societe/combats-de-femmes/1722162-divorce-sans-avocat-danger-droits-des-femmes/>

FEMMES A L'HONNEUR

Prix Business with Attitude : les 6 finalistes sont...

Le jury a choisi les candidates qui sont maintenant en lice pour la grande soirée finale du 16 mars à Paris

Le Prix Madame Figaro Business with Attitude vient de franchir une étape décisive au terme de laquelle six femmes finalistes ont été élues jeudi 12 janvier par notre [jury](#) pour poursuivre l'aventure. Six élues, et non cinq comme annoncé au départ, car à l'unanimité le jury a décidé d'ajouter une catégorie «Coup de cœur» au dispositif, tant l'engouement pour une sixième candidate s'est avéré puissant.

Ces six finalistes doivent maintenant se préparer à la soirée du 16 mars prochain, à la Gaîté lyrique à Paris, pour le grand pitch de leur [entreprise](#), devant le public comme le jury à nouveau réuni. D'ici là, elles seront accompagnées, comme prévu par nos experts et notre partenaire EY afin de les aider à franchir une étape décisive dans leur développement.

Voici les 6 finalistes :

[Claude Terosier avec Magic Makers](#) dans la catégorie Savoirs.

[Marie Eloy avec Femmes de Bretagne](#) dans la catégorie Ensemble.

[Catherine Osti](#) avec la marque du même nom dans la catégorie Nouvelles Lignes.

[Stephanie Le Beuze avec Echy](#) dans la catégorie Next Techs.

[Marine Perrin avec Oncovia](#) dans la catégorie Génération Services.

[Rania Belkahia avec Afrimarket](#) dans la catégorie Coup de cœur.

<http://madame.lefigaro.fr/business/prix-business-with-attitude-les-5-finalistes-sont-130117-129091>

Une femme nommée pour la première fois à la tête de Scotland Yard

Article mis à jour le 23/02/17 14:25

ROYAUME-UNI - En 188 ans, Cressida Dick est la première femme à prendre les rênes de Scotland Yard. Un grand pas en avant.



Presque deux siècles après sa création, la police métropolitaine anglaise brise son plafond de verre pour accueillir la gent féminine. Sadiq Khan, le maire de la capitale anglo-saxonne, a annoncé la nouvelle sur son Twitter officiel, le 22 février : *"J'accueille chaleureusement Cressida Dick en tant que nouveau Commissaire (...) J'ai hâte de pouvoir travailler avec elle"*. La nouvelle cheffe de police, âgée de 56 ans, a quitté son emploi au ministère des Affaires étrangères et succède ainsi à Bernard Hogan-Howe. Elle devient la première femme à obtenir ce poste.

<http://www.journaldesfemmes.com/societe/actu/1780380-une-femme-nommee-pour-la-premiere-fois-a-la-tete-de-scotland-yard/>

VIOLENCES

Affaire Baupin : les accusatrices se mobilisent contre les violences faites aux femmes

Article mis à jour le 21/02/17 12:32

Les quatre femmes ayant porté plainte contre Denis Baupin pour agression et harcèlement sexuels ont posé à visage découvert, afin d'alerter sur les violences faites aux femmes à l'approche de l'élection présidentielle.



Une fois de plus, Denis Baupin est sous les feux des projecteurs malgré lui. Un cliché symbolique fait désormais grand bruit, dans le cadre d'une campagne lancée par France Inter pour mettre en lumière les violences faites aux femmes. Sandrine Rousseau, Elen Debost, Isabelle Attard et Annie Lahmer ont pris la pose face à l'objectif avec dix autres femmes, de dos, pour une photo accusatrice. Un message frappant vient accompagner cette image : *"En France, seulement 10% des victimes de violences sexuelles osent en parler, 14 voix = 140 femmes ?"* Une initiative qui résonne fortement, en pleine campagne présidentielle. Pour rappel, Denis Baupin est accusé d'harcèlement sexuel et d'agression sexuelle par ces femmes. La photo et les personnes qui y figurent symbolisent le nombre de témoins sur lesquels reposent ces accusations. Si cette initiative est liée à Denis Baupin, elle

est aussi une forme de dénonciation des traitements violents que subissent les femmes en France, vise à aider celles qui auraient préféré se murer dans le silence et inciter les candidats à l'Elysée à se pencher sur la question.

<http://www.journaldesfemmes.com/societe/actu/1769741-affaire-baupin-photo-violences-femmes/>

Le nombre d'enfants maltraités est sous-estimé

Article mis à jour le 16/02/17 12:08

Bébés secoués, infanticides, enfants maltraités... Le nombre de victimes qui décèdent sous les coups de leur parents reste encore flou en France.



En 2006, 77 500 enfants de moins de 15 ans ont été déclarés en danger selon l'Observatoire national de l'enfance en danger. Des chiffres consternants qui font souvent l'actualité, comme ce fut le cas ces derniers mois. Le 11 janvier, David, âgé de 8 ans, a été noyé dans sa baignoire, pour avoir mangé des bonbons alors qu'il était diabétique. Quelques semaines plus tard, c'est un adolescent de 15 ans qui est décédé après avoir reçu des coups de ceinture parce qu'il n'allait plus à l'école. Début février, le petit Yanis, 5 ans, est décédé suite à une punition de son beau-père. Parce qu'il venait de faire pipi au lit, le garçon a été contraint de courir plusieurs kilomètres dans le froid, en pleine nuit, et a été victime de coups ayant provoqués un traumatisme crânien. Le 9 février, une mère a été placée en garde à vue pour avoir frappé ses enfants à coups de câbles électriques.

Deux enfants tués par jour.

http://www.journaldesfemmes.com/maman/enfant/1761196-nombre-d-enfants-maltraites-sous-estime/?een=a107756a034cdaa296bed930446a0226&utm_source=greenarrow&utm_medium=mail&utm_campaign=ml81_prenomsgrcsqa

Les femmes et les enfants migrants, cibles privilégiées de viol

Le nombre de violences sexuelles à l'encontre des femmes et des enfants migrants du camp de Grande-Synthe augmente considérablement. Une situation qui inquiète largement les bénévoles.



Prostitution forcée, viols, agressions sexuelles... Tel est le quotidien des femmes et enfants migrants qui vivent au camp de Grande-Synthe. Ces derniers sont victimes de violences sexuelles de la part de trafiquants selon des bénévoles, qui ont part de leurs craintes dans les colonnes du Guardian.

http://www.journaldesfemmes.com/societe/actu/1754393-viols-migrantes-enfants/?een=a107756a034cdaa296bed930446a0226&utm_source=greenarrow&utm_medium=mail&utm_campaign=ml81_lesstarsquionte

#IDONT : l'ONU dit non aux mariages forcés

Le Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA) a lancé une campagne pour avertir de la réalité des mariages forcés. Un projet qui prend la forme d'une vidéo et d'un hashtag : #IDONT.



Les Nations Unies se sont engagées dans une campagne vidéo contre les unions forcées, fléau toujours bien présent et impuni dans certains pays. L'objectif de l'ONU : aborder ce sujet délicat, sans pour autant apeurer. Le lancement de cette initiative a été effectué le jour de la Saint-Valentin, fête des amoureux : une stratégie coup de poing pour éveiller les consciences alors que toutes les femmes ne se sont pas mariées par amour.

Cette vidéo, qui évoque la campagne *#BeatMe* au Pakistan et qui nous avertit contre les violences faites aux femmes, nous présente à plusieurs hommes et femmes de toute nationalité, déclarant la simple phrase "I Don't". A la fin de ce clip, l'UNFPA encourage le monde entier à aider ces filles aux destins brisés à dire "non" au mariage forcé.

Depuis 1969, lorsqu'il a été créé, le Fonds des Nations Unies pour la Population se bat pour la santé et l'égalité des femmes. A l'occasion de cette nouvelle mobilisation, l'UNFPA a allié ses forces avec le photographe Vincent Tremeau, qui s'était déjà illustré dans un autre projet nommé "One Day I Will", consacré aux projets futurs de jeunes enfants issus de pays sous-développés.

http://www.journaldesfemmes.com/societe/actu/1781228-onu-mariage-force/?een=a107756a034cdaa296bed930446a0226&utm_source=greenarrow&utm_medium=mail&utm_campaign=ml85_fauvehautotre